



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2020 : Comptes communaux 2019

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

ont participé le 29 juin 2020 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. Ch. Marrel, Président
M. D. Bérard, secrétaire
M. O. Guignard, 2^{ème} Vice-Président

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
Mme N. Greiner-Meylan
M. Ph. Michelet
Mme C. Schiesser

Chef des Finances : M. M. Rochat
Secrétaire municipale : Mlle I. Fogoz

Commission de gestion : Mme S. Rainotte, Présidente
Mme M. de Watteville
M. A. Kalogeropoulos
M. F. Michaud
M. A. Roth

Commission des finances : M. J.-Cl. Favre
Mme H. Grossenbacher
M. M. Henchoz
Mme A. Ramoni-Perret

Excusé : M. J.-P. Bolay, Président

PREAMBULE

Se conformant au mandat fixé par l'article 46 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2019.

A cet effet, les documents suivants lui ont été remis :

- Préavis 05/2020 sur les comptes 2019 (nouvelle présentation)
- Brochure des comptes de fonctionnement et comptes de bilan 2019
- Recueil des remarques aux comptes 2019
- Rapport de gestion 2019

Ces documents ont été commentés à la Commission des finances et à la Commission de gestion par la Municipalité lors de la séance de présentation.

La Commission des finances (CoFin) a également eu accès, lors de plusieurs réunions de travail, au détail des différents comptes, ainsi qu'aux pièces justificatives y relatives.

Pendant notre période de contrôle, plusieurs membres de la CoFin ont par ailleurs sollicité notre Chef des finances et/ou son adjointe afin d'obtenir un complément d'information et des réponses à des questions, ce qui a permis de clarifier certaines opérations comptables.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2020 : Comptes communaux 2019

Nous tenons à les remercier ici pour leur disponibilité, ceci d'autant plus que suite au Coronavirus, le contrôle des comptes a été reporté à juillet, période des vacances par excellence.

Après la séance de présentation des comptes, Jean-Claude Favre a quitté la CoFin suite à sa brillante élection comme Municipal des finances. Nous lui souhaitons d'ores et déjà beaucoup de satisfaction dans cette très nouvelle fonction et le remercions pour tout ce qu'il a apporté à la CoFin.

C'est donc à quatre que votre commission s'est attelée au contrôle des comptes 2019 en jonglant entre séances et vacances déjà planifiées.

Questions orales

Pour la première fois, la traditionnelle séance des questions avec la Municipalité s'est déroulée en deux sessions, l'une pour la Commission de gestion (CoGest) et l'autre pour la Commission des finances (CoFin). Cette façon de faire s'est imposée afin de répondre à la disponibilité des différents interlocuteurs. Peut-être qu'une nouvelle formule moins gourmande en temps a ainsi été trouvée. Nous soutenons sa reconduction selon cette formule prometteuse.

La CoFin s'est ainsi retrouvée le 5 août 2020 pour les questions orales avec une délégation de la nouvelle Municipalité composée de Mme Greiner-Meylan, Syndique, Messieurs Michelet et Favre, Municipaux. M. Rochat, Chef des finances était également présent. Au préalable, quelques questions ayant trait au préavis, au recueil des remarques et au comptes ont été formulées par écrit au Municipal des finances, M. Favre et au Chef des finances, M. Rochat, ceci afin de leur permettre une préparation pour ladite séance.

Les questions posées l'ont été principalement dans un but de clarification et de compréhension de certains textes, chiffres ou commentaires. Les réponses reçues aux nombreuses questions de notre Commission ont apporté dans l'ensemble la clarté souhaitée. Certains aspects des questions et réponses sont repris dans ce rapport.

Suite à cette séance des questions avec la nouvelle Municipalité, nous tenons à remercier tous les participants. Ce fut une réunion menée « tambour battant » tout en allant à l'essentiel avec des réponses circonstanciées et précises. Nous saluons ce moment d'écoute et d'échanges très positifs et constructifs.

Questions écrites

Aucune question écrite n'a été formulée lors de la remise de notre rapport.

Rapport de la CoFin sur les comptes 2018

Dans notre rapport, nous recommandions à la Municipalité d'étudier l'intérêt d'un changement de nos assurances de couverture en cas d'incapacité de travail.

Madame la Syndique nous a informés que ce travail sera entrepris durant le deuxième semestre 2020. Vu l'augmentation des sinistres, l'assurance a déjà annoncé une hausse des primes. Selon le nouveau municipal M. Favre, c'est la gestion de la totalité du portefeuille des assurances qui doit être repensée (total des primes annuelles env. CHF 180'000.-). C'est donc avec intérêt que nous attendons le résultat de cette analyse.

Comptes 2019 et préavis

Tous les documents nécessaires nous sont parvenus avant la séance de présentation. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont œuvré dans ce sens, malgré des conditions parfois difficiles et tout particulièrement M. Mathieu Rochat, maître d'œuvre du préavis « nouvelle formule » et Mme Valérie Guex toujours disponible. Nous joignons à ces



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2020 : Comptes communaux 2019

remerciements notre Syndic Gustave Muheim, dont c'était la dernière présentation des comptes.

Le préavis sous revue reprend la présentation et la structure inaugurée avec le préavis sur le budget 2020. Avec les tableaux, les histogrammes et les « camemberts », les chiffres deviennent parlants ! Cela a grandement facilité le travail de votre commission en lui évitant un long travail de regroupement de chiffres. Avec en plus le recueil des remarques sur les comptes, chaque conseiller reçoit une quantité de renseignements compréhensibles et utiles à son appréciation de la situation. Fort de cette constatation, votre commission a cherché, dans la mesure du possible, à ne pas paraphraser les documents cités.

Nous ne voudrions pas manquer de féliciter notre Chef des finances pour tous les changements qu'il a opérés depuis son arrivée. Un préavis bien structuré, un recueil des remarques très compréhensible ne sont que la pointe de l'iceberg. Beaucoup de travail s'est fait « dans l'ombre » et nous remercions M. Rochat et son équipe.

Préavis point 13 Dépenses extrabudgétaires

Dans son courrier du 7 octobre 2019, la CoFin a accordé à la Municipalité une nouvelle tranche de CHF 100'000.- dans le cadre des dépenses extrabudgétaires qui se sont élevées en finalité à CHF 145'947.-. Cette demande pour un montant supplémentaire nous avait interpellés ; toutes les dépenses mentionnées dans le tableau « dépenses extrabudgétaires » sont-elles vraiment du domaine de l'imprévisible ? Lors de la séance des questions orales, nous avons abordé cette thématique afin d'appréhender la « philosophie » de nos autorités.

Toutes ces dépenses sont discutées et approuvées en séance de Municipalité, ce qui prend du temps, surtout pour les petits montants. La somme élevée de cet exercice provient en partie de l'élimination (voulue pour plus de clarté) d'écritures comptables « divers » dans les différents dicastères. Dès le budget 2021, chaque Municipal bénéficiera d'un « crédit divers » de CHF 5'000.- correspondant à une délégation de compétences et lui permettant de régler directement les dépenses inattendues peu élevées.

C'est donc avec intérêt que nous attendons le résultat de cette nouvelle façon de faire.

Recueil des remarques aux comptes 2019

Ce recueil très étoffé permet de répondre à beaucoup de questions que l'on peut se poser lors de la lecture des comptes.

La grande difficulté dans cet exercice est d'en dire assez sans en dire trop ou trop peu !

Après étude du document, nous pouvons dire : exercice réussi.

CONTROLES ET SONDAGES

Comme de coutume, dans le cadre de son analyse des comptes de fonctionnement et du bilan, la Commission des finances a choisi plusieurs thèmes d'examen dont les commentaires figurent ci-après.

Avant notre première séance de travail, Mme Guex a dû imprimer en toute urgence les pages du Grand livre où figure le détail de tous les comptes. Coronavirus et confinement obligent, la fiduciaire a fait cette année ses contrôles sur la base de documents informatiques, d'où l'absence momentanée de documents papier.

Sur la base de cette expérience inédite, la CoFin suggère à la Municipalité d'étudier s'il ne serait pas opportun qu'à l'avenir le contrôle des comptes puisse se faire également par l'intermédiaire d'un site informatique protégé et ceci depuis la salle de conférences.



Analyse du résultat 2019 – aspects principaux

Alors que le budget 2019 prévoyait un déficit de CHF 343'900.-, les comptes bouclent à l'équilibre sur un résultat positif de CHF 67'840.-. Incontestablement, il s'agit d'une bonne surprise puisque l'écart par rapport au budget se chiffre à +CHF 411'740.-. Compte tenu des dépenses extra-budgétaires de CHF 145'947.- (pages 22 du préavis), cet écart ascende même à CHF 557'687.-.

Pour mémoire, rappelons que les comptes 2018 nous révélaient également un résultat avec un excédent de recettes de CHF 320'832.- par rapport au budget 2018 (comptes 2018 = +CHF 414'802.-, budget 2018 = +CHF 93'970.-).

Le compte capital se voit ainsi doté d'une attribution équivalente au résultat de l'exercice (soit CHF 67'840.-) pour atteindre le montant de CHF 1'441'009.-. Il s'agit du montant le plus élevé de ces 8 dernières années. C'est une seconde bonne nouvelle. En effet, comme le mentionne le préavis en page 24, ce capital constitue un coussin de sécurité permettant d'absorber les déficits probables des années à venir. Ce fut le cas en 2016 lorsque ce compte fut amputé de CHF 370'000.- correspondant au déficit de l'année en question.

Il ne s'agit pas de tomber dans l'euphorie car cette réserve ne représente que 5.4% des dépenses et 3.2 % du total du bilan. Elle peut donc rapidement disparaître selon l'évolution future des résultats de nos comptes.

A quoi est dû ce résultat positif inattendu ? Il est avant tout le fait d'un trop payé au canton en termes d'acomptes pour la péréquation, la facture sociale et la réforme policière. Il est chiffré à CHF 1'429'590.-. Bien que ce montant soit remboursé cette année (décompte indicatif 2019 reçu du canton en avril 2020), il concerne l'exercice 2019 et a donc été judicieusement comptabilisé en actif transitoire. A noter que ce décompte n'est que provisoire et pourrait encore nous réserver des surprises positives ou négatives. Dans le deuxième cas, une demande de crédit extra-budgétaire devrait alors être présentée par la Municipalité au Conseil, comme l'année dernière (préavis 3/2019 de CHF 250'000.-).

Paradoxalement, si ce retour de CHF 1'429'590.- est inespéré pour l'équilibre de nos comptes, ne révélerait-il pas une détérioration des finances de Belmont (par rapport à d'autres communes) puisque les acomptes versés dans le cadre de la péréquation directe en 2019 étaient (en partie) basés sur notre situation financière de 2017 ? La complexité du système péréquatif (factures sociales, péréquation directe, dépenses thématiques, etc.) est telle qu'il est difficile à la CoFin d'exprimer des certitudes. Nous nous bornons néanmoins à nous interroger !

L'augmentation du taux d'impôts de 69,5 à 72 points votée par le conseil le 15 novembre 2018 (mais déjà prise en compte dans le budget 2019) s'est avérée justifiée. Même si elle est regrettable du point de vue du contribuable, sans cette manne supplémentaire qui se chiffre à CHF 469'937.- (2,5 points d'impôts multipliés par CHF 187'775.- correspondant à la valeur du point d'impôt), un déficit serait apparu et aurait dépassé de peu les CHF 400'000.-.

Du côté des charges, il faut relever les amortissements ordinaires ou obligatoires (page 18 du préavis) décidés antérieurement lors de l'acceptation des préavis par le Conseil. Ils se montent au chiffre non négligeable de CHF 1'471'915.-, en baisse néanmoins de CHF 47'535.- comparé au budget. S'ils sont sans incidence sur les liquidités, ils réduisent d'autant le résultat de l'exercice. Aucun amortissement extraordinaire n'a pu être effectué compte tenu du résultat de l'exercice à l'équilibre. Pour mémoire, les amortissements supplémentaires de l'année 2018 se chiffraient à CHF 1'168'411.-.

Par contre, les attributions au fonds et financement spéciaux qui s'élèvent à CHF 1'398'356.-, sont en augmentation nette de CHF 797'307.- par rapport au budget.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2020 : Comptes communaux 2019

Toujours au chapitre des charges, celles liées au fonctionnement de la Commune (Autorités et personnel), comme le relève le préavis en page 6, augmentent réellement par rapport au budget 2019 de CHF 152'520.- soit +2.96 % (voir explication au chapitre 3.1, page 6 du préavis).

Néanmoins, ces charges font, à notre sens, clairement parties de celles considérées comme maîtrisables et devraient faire l'objet d'une attention particulière de nos autorités pour les contenir. Bien que comparaison ne soit pas forcément raison, l'augmentation de ce poste « Autorités et personnel » est substantielle : en 5 ans, la hausse est de l'ordre de 25 % ! L'indice des prix à la consommation n'a, sur cette même période, progressé que de 1.4%, le total des charges de 13.8% et la population de Belmont de 5.8%.

Pour clore le chapitre des charges, le graphique « répartition des charges » en page 10 du préavis illustre parfaitement les écarts positifs et négatifs d'une année à l'autre. Il met en exergue la baisse importante des amortissements (moins 4%, ce qui représente un recul en valeur absolue de CHF 1'085'000.-) et la hausse de 3% des participations et remboursements soit une augmentation de CHF 1'325'559.-. Le poste qui marque la plus forte progression est, sans surprise, la facture sociale.

Au chapitre des produits, la déconvenue provient essentiellement des impôts encaissés sur les personnes physiques et morales en retrait de CHF 1'544'274.- (tableau page 12 préavis) par rapport au budget mais en hausse malgré tout de CHF 425'377.- en rapport aux comptes 2018. Comme mentionné plus haut, l'augmentation du taux d'impôts de 69,5 à 72 points correspondant à la somme de CHF 469'937.- n'y est pas étrangère. Elle l'explique en grande partie.

Si l'on prend en considération toutes les catégories d'impôts, le manque de recettes par rapport au budget est de CHF 1'746'000.-. Par rapport aux comptes 2018, le recul est de CHF 79'689.-. De ces chiffres, il ressort clairement que le budget 2019 fut, sur ce point, beaucoup trop optimiste. A titre d'exemple, les impôts sur les successions et donation ont été surestimés de CHF 184'552.-.

Depuis quelques années, la Municipalité reprend les estimations de progression du canton estimées pour 2019 à 3% pour le revenu et à 7.8% pour la fortune des personnes physiques. Indiscutablement, ces pourcentages se sont révélés trop optimistes, du moins pour la Commune de Belmont. Par contre, pour la population de Belmont, dont l'augmentation avait été supputée à 44 habitants à fin 2019, l'estimation s'est révélée exacte, à un habitant près (total 3774)! Ce n'est donc pas à cette variable (qui a son importance lors de l'établissement du budget) que la déception est due, mais elle démontre aussi que toute projection n'est pas forcément erronée !

Au chapitre des investissements, l'exercice 2019 marque une pause bienvenue et souhaitée par la Commission des finances dans la mesure où ils ne sont pas indispensables. Ils se montent à CHF 404'808.-. Si l'on tient compte des subventions reçues pour la réfection de la RC 773c, le montant théorique net est de CHF 20'400.-.

Pour mémoire, en 2018, les dépenses nettes d'investissements représentaient la somme de CHF 2'202'796.-. Celles de l'exercice 2017 ascendaient à CHF 4'054'083.-, dépenses consenties pour l'essentiel à la réfection de la RC 773c.



EXAMEN DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT (PAR SONDAGE)

Le passage en revue détaillé des comptes de fonctionnement n'a pas suscité d'interrogations dignes d'être relevées. La clarté du préavis nous amène à formuler très peu de commentaires sur la tenue des comptes 2019.

Suite aux recommandations de la CoFin il y a quelques années, la bourse a mis en place un système de suivi des coûts de chaque véhicule communal. Nous avons constaté avec satisfaction que ce suivi est toujours actuel et tenu à jour.

Bien que pour l'exercice 2019 les frais liés aux structures d'accueil restent des coûts non-maîtrisables pour notre commune, la Municipalité nous a indiqué entreprendre une étude afin de remédier à la situation actuelle (p.6 rapport de gestion). La CoFin salue cette initiative qui, comme de nombreux autres projets, a pris du retard en raison de la crise sanitaire actuelle.

Vacations du Conseil et des commissions

Selon une habitude maintenant bien établie, nous avons opéré un contrôle des documents reçus et élaborés par le Secrétariat du bureau du Conseil et ceci amène les commentaires suivants :

- Tous les documents relatifs aux vacations et séances du Conseil se retrouvent à l'intérieur d'un même dossier.
- Nous avons effectué différents pointages concernant les écritures comptables et leur concordance avec les documents y relatifs ; ces contrôles nous ont permis de constater l'exactitude des chiffres soumis et de nous forger une opinion favorable sur les documents présentés.
- A la suite de nos suggestions, toutes les pièces sont maintenant dûment numérotées. Les numéros figurent dans la table Excel récapitulative et le contrôle en est ainsi facilité.
- Notre remarque dans le rapport sur les comptes 2018 et concernant la façon de remplir le document « Liste de présence aux séances » a porté ses fruits. Tous les documents sont clairs et précis. Merci à tous les membres du Conseil pour leur application.

Nous tenons à remercier notre secrétaire du Conseil, M. Didier Bérard, pour la qualité du travail fourni et le temps consacré au service du Conseil communal.

Vacations de la Municipalité

Dans un but de confidentialité, la Municipalité ne nous a pas donné accès à un certain nombre de documents comme ce fut le cas ces dernières années. Suite aux explications reçues, force est d'admettre cette décision qui, par contre, restreint nos possibilités de contrôles.

Suite à nos vérifications, nous pouvons affirmer que :

- les notes de frais sont accompagnées de pièces justificatives
- les vacations prises en charge par des tiers (page 7 du rapport de gestion) sont dûment comptabilisées
- les heures de vacations (page 6 du rapport de gestion) correspondent bien aux fiches remplies par les membres de la Municipalité
- selon confirmation de Madame la Syndique, les compteurs d'heure ont bien été remis à zéro en fin d'année, comme nous l'avions demandé dans notre rapport sur les comptes 2017



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2020 : Comptes communaux 2019

Nous remercions la Municipalité du soin qu'elle met à remplir les documents nécessaires à une bonne ventilation des coûts ainsi que pour le travail, pas toujours facile, effectué en 2019.

Proposition : lors de nos contrôles antérieurs, nous avons pu nous imprégner de la complexité du système de notification des vacations, pratique issue du préavis 01/2016 et des précédents. La distinction entre mandat politique et de gestion n'est pas toujours évidente. Le relevé quotidien des heures de travail nous paraît chronophage et la fixation d'un taux horaire de rémunération qui tient compte de l'ancienneté n'est pas des plus aisés.

A nouvelle Municipalité, nouvelles méthodes ? Nous invitons la Municipalité à réfléchir à une nouvelle façon de faire plus simple avant la rédaction du préavis pour la prochaine législature. Pourquoi ne pas envisager une formule avec forfaits annuels comme cela se fait à Pully ?

Contributions financières en soutien à des cours de musique

La CoFin a constaté que deux lignes budgétaires étaient dédiées à la promotion des cours de musique soit les comptes 150.0.3513.01 – Participation à la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique) et 150.0.3653.01 – Subventions pour écoles de musique.

Alors que le rapport de gestion 2019 indique que les subventions pour l'école de musique de Belmont sont désormais directement versées par la FEM et non plus par la Commune, la CoFin a voulu comprendre pourquoi il y avait encore une ligne comptable pour le soutien aux écoles de musique. Notre Municipalité a expliqué que le compte dédié à la FEM ressort du droit cantonal et que chaque commune a l'obligation de lui verser CHF 9.50 par habitant. Ceci dans le but de soutenir la promotion de l'enseignement de la musique. La FEM reverse une contribution à l'école de musique de Belmont (fanfare – l'Avenir).

La subvention pour écoles de musique (compte 150.0.3653.01) correspond au montant versé à l'école de musique de Pully (EMP) selon une convention signée entre nos deux communes. Ce montant correspondant à notre participation financière aux charges de l'EMP, calculées en fonction du nombre d'élèves de Belmont qui fréquentent l'établissement. Entre 36 et 50 élèves ont fréquenté l'EMP en 2019 pour un coût moyen d'environ CHF 580.- par élève.

Grande salle, Maison Pasche et Auberge communale - Frais de chauffage aux pellets

Suite à une question soulevée par un membre du Conseil communal lors de la présentation du Budget 2020, la CoFin s'est penchée sur les frais de chauffage des sites mentionnés ci-dessus. Il convient de noter en préambule que la Maison Pasche et l'Auberge sont reliés au système de chauffage de la Grande salle.

En premier lieu, la CoFin a pu observer que les frais de chauffage sont bien inclus dans les charges du bâtiment Pasche et de l'Auberge communale, bien que ceux-ci ne puissent être reflétés dans les comptes. Les loyers respectifs en tiennent compte.

Deuxièmement, la CoFin a noté que les frais de chauffage pour la Maison Pasche ainsi que ceux de l'Auberge ne sont pas déduits des frais de chauffage de la Grande salle. Notre Chef des finances et notre Municipalité nous ont expliqué que la méthode actuelle utilisée par la gérance pour calculer les frais de chauffage ne permet pas de les retranscrire dans les comptes de la Commune. Ceci étant dit, notre Municipalité a émis la possibilité d'installer (à moindre coût) des compteurs afin de permettre un meilleur contrôle sur la consommation en chauffage de chaque bâtiment. La CoFin soutient cette démarche afin que les coûts de chauffage de chacun des trois bâtiments puissent être appréhendés de façon plus précise.



COMPTES DE BILAN

Etat des emprunts au 31.12.2019/Endettement brut

Au nombre de 9, les emprunts à moyen et long terme se montent à CHF 32'055'000.-, en baisse de CHF 795'000.- d'une année sur l'autre (-2.4%). Si cette réduction n'est pas significative, elle confirme enfin une tendance rassurante amorcée en 2018 (diminution de CHF 2'795'000.- ou -7.84%) et ardemment encouragée par la Commission des finances depuis plusieurs années. Elle provient du remboursement d'un prêt de 1,5 mio à 3.05% consenti en 2009 par les Retraites Populaires et refinancé par un nouvel emprunt de seulement 1 mio au taux à peine croyable de 0.1%. Cette réduction provient aussi de l'amortissement contractuel et annuel de CHF 295'000.- concernant deux emprunts contractés auprès du CS et de Postfinance. Compte tenu des taux négociés en 2012 et 2013 de respectivement 2.6% et 2.49% (taux attractifs à l'époque !), ces remboursements sont les bienvenus au vu des taux de refinancement actuellement en vigueur sur le marché des capitaux. Le coût de notre endettement s'est élevé en 2019 à CHF 538'144.- soit à un peu moins de 3 points d'impôts, en recul de CHF 61'599.- par rapport à 2018. Soulignons encore que le taux d'intérêt débiteur moyen de la dette communale s'élève désormais à 1.679% contre 1.825% ; il peut être qualifié de très avantageux. Mais rappelons que ces taux exceptionnellement bas ne sont pas la normalité. Ils remonteront, mais nul ne sait avec certitude quand !

Le préavis met plutôt l'accent sur l'endettement net qui est de CHF 29'916'122.- soit inférieur de CHF 2'138'878.- à l'endettement brut. Néanmoins, la CoFin porte son attention sur l'endettement brut, car c'est lui qui engendre le paiement d'intérêts débiteurs ; c'est aussi lui qui peut être victime d'un retournement des taux même si un consensus des experts semble privilégier leur maintien à des niveaux historiquement bas, voire négatifs.

Sans être obnubilée par le principe d'une dette, la CoFin estime que la responsabilité de la Municipalité et du Conseil est d'éviter de faire porter aux générations futures le fardeau d'une dette même si, en arrière-plan, elle finance exclusivement du patrimoine administratif et financier et non le ménage communal.

Le préavis fait un calcul intéressant de l'effacement théorique de la dette (page 21 du préavis) qui pourrait intervenir sur 12 ou 15 ans. Pourtant, il nous paraît illusoire d'imaginer que la totalité de la marge d'autofinancement puisse être affectée à son remboursement, car elle devra inévitablement couvrir des investissements qui seront incontournables dans les années à venir. D'autre part, supposer que cette marge d'autofinancement puisse se maintenir de manière permanente au niveau de celle de 2019 ou de la moyenne des 5 dernières années nous semble également hautement improbable.

Pour mémoire, rappelons que notre endettement s'est accru de CHF 7'555'000.- sur 7 ans (2013 à 2019) soit une augmentation non négligeable de 30.83%.

Fonds de réserve du refuge des Bas-Monts

La CoFin a observé un prélèvement de CHF 13'389.- sur le Fonds de réserve du refuge des Bas-Monts. La Municipalité nous a indiqué que ceci a été effectué afin d'équilibrer les comptes du refuge. Il reste désormais CHF 68'342.35 sur ce Fonds.

Notre Municipalité nous a également mentionné travailler activement pour augmenter les revenus du refuge. Toutefois, notre Syndique nous a déjà informés, par souci de transparence, que le COVID-19 aura des répercussions sur ce poste pour l'exercice 2020 et ce alors même que les réservations pour le premier semestre étaient initialement en hausse par rapport aux années précédentes.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2020 : Comptes communaux 2019

PREAVIS BOUCLES EN 2019

Pour qu'un préavis soit considéré comme bouclé, les deux conditions cumulatives suivantes doivent être remplies :

- Toutes les entreprises concernées par les travaux ont été consultées et ont confirmé que toutes les factures ont été établies.
- Le Municipal en charge a confirmé le bouclage définitif du préavis.

Finalement, l'amortissement des crédits débute dans l'année du bouclage du préavis concerné.

En 2019, seuls deux préavis ont été bouclés. Il ne s'agit cependant pas des moindres puisqu'il est question des préavis 14/2015 et 01/2017, tous deux liés aux travaux de réhabilitation de la RC 773c en traversée de localité. Nous verrons plus bas que les coûts ont été parfaitement maîtrisés et que les investissements engagés sont nettement plus bas que les crédits demandés au Conseil communal.

Afin de permettre à la CoFin de faire son travail de contrôle, la Municipalité lui a fourni deux tableaux récapitulants pour chaque préavis le suivi des coûts selon les postes définis dans le corps des deux préavis soumis au Conseil communal. Ainsi, il est possible de retracer poste par poste les frais engagés et de les comparer à ce qui avait été budgétisé dans le cadre des préavis. Un troisième tableau permettant le calcul de la ventilation des coûts en vue de l'amortissement nous a également été remis. Ce tableau contient le montant des subventions versées par le canton dans la mesure où les amortissements se calculent sur les coûts nets (coût sans les subventions).

Vérification du préavis 14/2015 « Crédit d'étude pour la requalification, l'assainissement des équipements et du bruit des routes des Monts-de-Lavaux, du Burenos et des Chaffeises »

Un montant de CHF 927'000.- avait été demandé au Conseil communal dans le but de financer la prestation de service de l'ingénierie pour l'étude de la requalification, l'assainissement des équipements et du bruit des routes des Monts-de-Lavaux, du Burenos et des Chaffeises.

Le crédit d'étude comprenait les frais liés à l'étude, l'appel d'offre, l'adjudication des travaux et le suivi de l'exécution des travaux jusqu'à la réception finale de l'ouvrage. Au départ, l'étude a porté sur trois routes distinctes soit la Route de Monts-de-Lavaux, la Route du Burenos et la Route des Chaffeises. Finalement seuls les travaux sur la partie Route des Monts-de-Lavaux ont été réalisés à ce jour. Ces travaux ont fait l'objet du préavis 01/2017 « Crédit pour les travaux de réhabilitation de la RC 773c en traversée de localité ». La Municipalité a donc choisi l'option de boucler malgré tout le préavis 14/2015 pour traiter à l'avenir la partie des routes de Burenos et Chaffeises sur la base d'un nouveau préavis qui englobera toutes les prestations.

S'agissant des coûts, la dépense totale a finalement été de CHF 840'725.-, soit CHF 86'274.- de moins que demandé au Conseil. Cette somme de CHF 840'725.- est attribuée comme suit :

- à hauteur de CHF 167'686.- au tronçon Burenos - Chaffeises, sur le compte du bilan 9141.36.00 au 31 décembre 2017. A partir de 2018, l'amortissement a débuté à raison de 1/30ème par année
- à hauteur de CHF 673'039.- aux travaux de réhabilitation de la RC 773c. Ce montant a été ajouté au coût de construction pour fixer les coûts totaux de cet aménagement et ventilé sur plusieurs comptes



Vérification du préavis 01/2017 « Crédit pour les travaux de réhabilitation de la RC 773c en traversée de localité »

Un montant total de CHF 5'830'000.- destiné à réaliser les travaux de réhabilitation de la route cantonale RC 773c en traversée de localité a été demandé au Conseil communal. Ce dernier a finalement accordé un crédit moins important à la Municipalité pour effectuer les travaux. En effet, un amendement de la CoFin avait demandé que les trottoirs soient recouverts d'un revêtement bitumeux traditionnel en lieu et place de pavés. Cette économie d'environ CHF 230'000.- avait été approuvée par le Conseil. En conséquence, le crédit finalement accordé par le Conseil communal avait été de CHF 5'600'000.-.

Concrètement, le tableau de suivi des coûts laisse apparaître un coût total de CHF 5'042'010.-, soit une différence positive pour les finances communales de CHF 557'989.-. Sans entrer dans les détails, la CoFin constate que globalement ce sont les travaux de réhabilitation de la route qui ont coûté moins cher que prévu (CHF 695'108.- au lieu de CHF 874'900.-) ainsi que le poste divers et imprévus qui n'a pratiquement pas été utilisé sur les CHF 490'250.- envisagés. De même les collecteurs, la conduite d'eau potable, l'éclairage public ont coûté moins cher qu'annoncé. Seuls des dépassements minimes sur les travaux de l'estacade, de la protection anti-bruit, de l'électricité et des travaux routiers non-subsventionnés ont été observés.

Subventions relatives aux deux préavis

S'agissant des subventions, il apparaît que la commune a reçu un montant total de CHF 761'195.- en provenance du canton (ce montant comprend également les subventions fédérales qui sont reçues via le canton). Ce montant vient donc en diminution de ce qui a été payé par les deniers communaux pour la mise en œuvre des préavis votés par le Conseil communal.

Conclusion

Le coût total du projet de la RC 773c est ainsi de CHF 5'042'010.- pour les frais de construction (préavis 01/2017) et de CHF 673'039.- pour les frais d'étude (solde du préavis 14/2015), soit un total de CHF 5'715'049.-, dont à déduire des subventions à hauteur de CHF 761'195.-, ce qui représente un coût final pour notre commune de CHF 4'953'854.-. Ce montant a déjà fait l'objet d'une ventilation au niveau du bilan sur différents comptes et l'amortissement a débuté en 2019.

En conclusion, la Commission des finances salue le travail effectué par la Municipalité (en particulier M. Michelet et le bureau technique) pour avoir maîtrisé les coûts des travaux dont le montant est inférieur aux préavis. La ventilation des coûts prévus par le préavis 14/2015 entre la partie du projet RC 773c réalisée et les travaux futurs « Burennoz-Chaffeises » s'est révélée être une tâche difficile.

La Commission des finances remercie la Municipalité pour le travail de synthèse lui ayant permis de faire son travail sans se perdre à l'infini dans les nombreux classeurs volumineux de pièces comptables liées au chantier de la RC 773c.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 05/2020 : Comptes communaux 2019

RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE

Pour la première fois, les conseillers ont reçu le rapport de la fiduciaire ; la Municipalité voulait donner une information officielle sur la clôture des comptes 2019 et ce pendant le confinement. Est-ce une mesure exceptionnelle ou cela va-t-il perdurer ? La CoFin salue cette initiative, mais souhaite, le cas échéant, que le rapport soit distribué aux conseillers avec tous les documents ayant trait aux comptes, soit après qu'elle en ait pris connaissance elle-même.

La teneur du rapport étant connue de chaque conseiller, nous tenons à mettre en évidence les points suivants :

- En page 6 « Révision finale des comptes 2019 » il est écrit :
...le montant des charges salariales qui croissent durant l'année de l'ordre de CHF 340'000.- *principalement* en lien avec l'augmentation du nombre d'employés à terme fixe.

Le terme *principalement* nous paraît erroné, ceci d'autant plus que, selon le rapport de gestion (page 15), il y a même une diminution de deux unités. Si la somme est juste, c'est peut-être du côté des EPT qu'il faut chercher une partie de l'augmentation. La Municipalité nous a informés vouloir analyser cette hypothèse très en détail.

- En se référant au département des finances, le rapport cite :
« gestion effectuée dans un esprit prospectif et de contrôle continu »
« l'implication et la proactivité de votre Chef des finances »

En cela, la fiduciaire rejoint nos éloges en début de préavis.

REMARQUES CONCLUSIVES

Si l'exercice écoulé s'est au final bien terminé avec des comptes équilibrés, une très grande inquiétude subsiste pour l'année en cours et peut-être même pour 2021. La durée de la crise générée depuis la mi-mars 2020 par l'épidémie du Covid-19, ses conséquences économiques et sociales sur la Suisse, sur notre canton et, par voie de conséquence, sur notre Commune seront inévitables. Il est vraisemblable que le poids des charges péréquatives cantonales et en particulier la facture sociale prennent l'ascenseur et pénalisent Belmont, à moins que sa capacité financière relative se détériore. L'espoir réside dans un retour au système de répartition de la facture sociale d'avant 2010 qui mettait les 2/3 à la charge du canton et le 1/3 à celle des Communes. Le combat politique mené par l'Association des Communes Vaudoises (AdCV) et l'Union des Communes vaudoises (UCV) semble difficile et n'est de loin pas gagné.

Dans ce contexte chahuté et difficile, nous nous réjouissons de pouvoir compter sur une nouvelle Municipalité motivée qui saura faire face avec sérénité et intelligence à cette situation inédite. Elle a la pleine confiance de la Commission des finances.



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PREAVIS 05/2020 : Comptes communaux 2019**

CONCLUSIONS

La Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du

Préavis no 05/2020 « Comptes 2019 »

et vous recommande :

- de l'adopter tel que présenté, ainsi que les conclusions sous point 17,
- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2019 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne pour sa gestion financière de l'exercice sous revue,
- de relever la Commission des finances du mandat concernant les comptes de l'exercice 2019.

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 14 août 2020

Jean-Pierre BOLAY
Président

Hannah GROSSENBACHER

Michel HENCHOZ

Amélie RAMONI-PERRET
